



Poliez-Pittet, le 10 janvier 2011

## **Au Conseil général de Poliez-Pittet**

### **Préavis municipal N° 1 - 2011 Réaménagement des routes du village**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Soucieuse de la sécurité de ses habitants et particulièrement des écoliers, la Municipalité soumet à votre approbation le projet d'amélioration de la sécurité à l'intérieur du village.

Après plusieurs études approfondies en collaboration avec un bureau de géomètre, le service des routes et du voyer de l'Etat de Vaud, le concept global pour le village se conjugue, dans les grandes lignes, de la manière suivante :

#### **Route de Lausanne**

Trop d'automobilistes entrent dans le village avec une vitesse inadaptée. Il est donc nécessaire de marquer clairement son entrée. De plus, le nombre croissant d'habitants dans ce quartier augmente sensiblement les risques. Un décrochement vertical est prévu à la hauteur du panneau d'entrée et la construction d'un trottoir améliorera la sécurité des piétons.

#### **Route d'Oron**

Les nombreux contrôles de vitesse, en général environ 20% de contrevenants, nous prouvent que cette route en ligne droite favorise une vitesse trop élevée malgré les immeubles et les halles commerciales situés sur ce tronçon. Il est prévu deux décrochements verticaux pour marquer l'entrée du village et freiner l'ardeur des conducteurs, un trottoir et un passage de sécurité pour les piétons.

#### **Route d'Echallens**

Le danger de cette route est non négligeable à cause des immeubles et de nombreuses villas à proximité et une chaussée presque rectiligne. Il est donc nécessaire, comme aux autres entrées du village, de signaler clairement l'approche des zones habitées. Le passage de sécurité des piétons tracé sur un décrochement vertical rend possible l'objectif recherché.

#### **Chemin du Creux**

Bon nombre d'écoliers empruntent ce parcours pour se rendre au Collège intercommunal. Régulièrement des enfants y jouent avec leurs vélos, patins à roulettes ou trottinettes. C'est aussi l'accès au village depuis la place de parc. Il

est donc régulièrement utilisé les samedis pour ceux se rendant à l'église pour les nombreux mariages. Par conséquent, il est rendu aux piétons et cyclistes, seuls les riverains pourront y accéder en voiture.

### **Chemin des Essinges**

Le passage des nombreux écoliers et les trop nombreux trajets effectués par des parents qui amènent leurs enfants à l'école provoquent un danger potentiel non négligeable sur ce parcours. L'aménagement d'une zone à 30 km/h à proximité du collège permet la sécurisation de l'endroit.

### **Remarques**

D'autres aménagements ont été étudiés, mais ils n'ont pas reçu l'aval des représentants de l'Etat. La Municipalité est cependant convaincue que le concept proposé améliorera la sécurité des piétons et des automobilistes traversant notre village.

### **Coûts**

Nous vous proposons le concept global pour la mise à l'enquête publique. Il n'y a donc, pour l'instant, aucun coût lié à ce projet. Les travaux se feront au fur et à mesure des divers tronçons à réaliser et feront l'objet d'une étude complémentaire. Les crédits nécessaires devront être consentis par le Conseil pour chaque lot demandant un financement d'importance.

### **Réalisation**

Le calendrier des travaux sera échelonné en principe à raison de 1 lot par année.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission ad' hoc
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### DECIDE

- D'accepter le concept global de sécurité proposé et d'autoriser la Municipalité à procéder à sa mise à l'enquête publique.

Préavis adopté en séance de municipalité du 10 janvier 2011

Au nom de la Municipalité :

Le syndic  
Serge Savoy

La secrétaire  
Tania Giordano